



Organisation pour la sécurité et la coopération Europe
Conseil ministériel
Bucarest 2001

MC(9).DEC/5
4 décembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième jour de la neuvième Réunion
MC(9) Journal No 2, point 9 de l'ordre du jour

DECISION No 5

DU CONSEIL MINISTERIEL

Le Conseil ministériel,

Se déclarant une fois de plus préoccupé par les manifestations de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'extrémisme violent où qu'elles soient observées se produisent,

Réaffirmant sa volonté résolue de mettre en oeuvre tous les engagements de l'OSCE concernant les mesures à prendre à cet égard,

Invite les Etats participants à promouvoir la tolérance et la non-discrimination notamment par des campagnes de sensibilisation et par l'éducation ;

Invite les institutions de l'OSCE, et en particulier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias à porter une attention accrue aux manifestations de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'extrémisme violent, à lutter contre l'intolérance et la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, ou des opinions religieuses, politiques ou autres et à encourager le respect de l'état de droit, des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion ou de conviction.